

Excédent total 2009 : 182 547.95

* Investissement : Dépenses : 0

Recettes : 5 415.08

Excédent 2008 : 64 859.13

Excédent total 2009 : 70 274.21

d. Assainissement non collectif :

* Fonctionnement : Dépenses : 0

Recettes : 0

* Investissement : Dépenses : 0

Recettes : 0

2. Affectation des Résultats

a. Commune :

* Fonctionnement au R002 : 883 119.06

* Investissement au R001 : 121 049.95

b. CCAS :

* Fonctionnement au R002 : 4 388.18

c. Assainissement :

* Fonctionnement au R002 : 182 547.95

* Investissement au R001 : 70 274.21

d. Assainissement non collectif :

* Fonctionnement : 0

* Investissement : 0

3. Comptes de gestion du Receveur :

Le conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2009 (Commune, CCAS, Assainissement et Assainissement non collectif) du Receveur.

4. Ecoles - Participation au fonctionnement des écoles, par les communes extérieures :

Rentrée 2010/2011 : 660 euros par enfant.

5. Impôts locaux : Taxes 2010 :

* Taxe d'habitation : 11.62

* Taxe foncière bâtie : 13.42

* Taxe foncière bon bâtie : 99.81

* Taxe professionnelle : 13.99

6. Location Presbytère :

Renouvellement du contrat de location pour un an de plus avec un loyer de 200.00 euros par mois.

7. Location bâtiment "Impression" :

Régularisation du loyer à 760.00 euros au lieu de 908.96 euros (car il n'y a pas de récupération de la tva).

8. Budget 2010 :

a. Commune :

* Fonctionnement : Dépenses = Recettes : 1 609 350.00 euros

* Investissement : Dépenses = Recettes : 1 183 440.00 euros

b. CCAS :

* Fonctionnement : Dépenses = Recettes : 4 590.00 euros

c. Assainissement :

* Fonctionnement : Dépenses = Recettes : 208 572.00 euros

* Investissement : Dépenses = Recettes : 247 126.00 euros

d. Assainissement non collectif :

* Fonctionnement : Dépenses = Recettes : 11 000.00 euros

9. Non valeur : poteau éclairage :

Annulation du titre n° 23 de 2007 d'un montant de 233.22 euros.

10. Plan local d'urbanisme (PLU) :

P.O.S Actuel : Mars 1985

Dernière modification : 18.04.1997

Lancement de l'élaboration du PLU, le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour lancer les procédures et choix du maître d'œuvre.

11. S.D.E.H.G : Rénovation coffrets tennis et boules :

Proposition de matériel plus "solide" par le SDEHG pour 3 506.00 euros. La Commune prendra en charge : 2 115.00 euros, le syndicat : 870.00 euros et la TVA pour 541 euros.

12. Constat d'assurance groupe :

Assurance complémentaire des communes de moins de 50 employés (le choix s'est porté sur DAXIA) par le centre de gestion. Une délibération a déjà été faite par le centre de gestion. Le Conseil Municipal mandate Mr le Maire pour le suivi et donne son accord pour ce choix.

13. Correspondant tempête (ERDF) :

Titulaire : Mr GRENIER

Suppléant : Mme DAVID

14. Convention ATESAT :

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire bénéficier la Commune des services liés à la convention par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire afin de déléguer sa signature aux agents de l'Etat.

Questions diverses :

* Trottoirs de la butte : Marché lancé pour 99 500.00 euros (Syndicat de la voirie).

* C.U.T : Adhésion de Beaupuy : prévue pour le 01/01/2011.

* Remplacement des 2 ATSEMS.

* Vandalisme (actes trop nombreux).

* 8 Mai 2010 : Monuments aux morts

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.